

Conditions Générales de Vente – Formation

Mise à jour le 27/01/2024

Ces Conditions Générales de vente formation sont disponibles et consultables par tout stagiaire avant son entrée en formation.

Un exemplaire des présentes conditions est affiché de façon permanente sur le site internet www.promonature.com et est systématiquement transmis avec le règlement intérieur aux futurs stagiaires au moment de l'inscription à la formation.

Désignation

La société PROMONATURE désigne un organisme de formation professionnelle déclaré sous le numéro d'activité 27710271071 auprès de la préfecture de la région Bourgogne Franche Comté, dont le siège social est situé au lieu dit Beau-Loup – 11 Impasse de la Goutte 71110 BRIANT. L'organisme de formation est à jour de ses obligations légales de transmission à l'autorité administrative compétente du bilan pédagogique et financier et respecte ses obligations comptables.

PROMONATURE met en place et dispense des formations inter et intra entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société PROMONATURE
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétences agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société PROMONATURE pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Inscription à une session de formation

Les formations dispensées par l'organisme de formation sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels.

Lorsque le client est intéressé par une action de formation, il peut effectuer une demande d'inscription sur notre site www.promonature.com à une session de formation via le formulaire d'inscription en bas de la page descriptive de la formation. Un acompte de réservation de 50€/ jours de formation lui sera alors demandé par mail pour valider son inscription. Il aura le choix de régler par chèque ou virement bancaire.

Il peut également demander son inscription à une session de formation par simple demande par mail à formation@promonature.com ou par téléphone en précisant de quelle formation il s'agit. L'organisme lui demandera alors les renseignements dont elle a besoin pour prendre en compte sa demande d'inscription.

Toute inscription ne sera définitivement validée qu'après réception par l'organisme de formation du paiement du montant de l'acompte pour les personnes en financement personnel et de tout autres documents nécessaires à la bonne prise en charge de l'inscription. Au terme de la procédure de demande d'inscription, et dès réception de l'acompte, l'organisme de formation adresse une confirmation d'inscription par mail au stagiaire accompagné d'un lien pour effectuer une « évaluation préformation » pour permettre à l'organisme et aux intervenants de connaître les motivations, les compétences et les attentes du stagiaire.

Lui sera également envoyé les conditions générales de vente – formation ainsi que le règlement intérieur qu'il peut toujours et à n'importe quel moment retrouver sur le site www.promonature.com dans l'onglet Stages et formation.

En l'absence de réception de l'acompte, la place réservée par le stagiaire n'est plus garantie.

Déroulement après inscription validée

Une convocation sera envoyée au stagiaire 7 jours calendaires en amont de la formation. L'organisme de formation envoie les convocations par mail qui est précédemment fourni par la stagiaire lors de l'inscription, et ne peut être tenu responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le stagiaire, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. L'organisme de formation s'engage à réaliser toutes les actions prévues lors de l'inscription du stagiaire. Il est tenu de recevoir le stagiaire dans des conditions adéquates permettant la réalisation de la formation. Il s'engage à exécuter l'action de formation établie, en cohérence avec les objectifs préalablement déterminés. Il est tenu de mettre en œuvre les moyens pédagogiques et techniques nécessaires à la réalisation de la formation (mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, équipements divers).

L'organisme de formation est soumis à une obligation de moyens et ne peut être tenu responsable de la non-finalisation d'une session de formation ou d'un module par le stagiaire.

Les horaires des formations ainsi que les effectifs sont généralement conditionnés par les obligations fixées par les financeurs.

Horaires affichés : 9h - 12h30, 14h - 17h30. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés par le/les formateur(s) ou l'organisme de formation.

Dans ce cas, les stagiaires en sont informés au plus tard le jour même, par le/les formateur(s) ou l'organisme de formation.

Effectifs : jusqu'à 20 participants pour 2 Intervenants/formateurs ou jusqu'à 12 participants pour 1 intervenant/formateur.

Les dates et lieux de chaque formation sont susceptibles d'être modifiés. Dans ce cas, chaque inscrit sera contacté pour accord sur les nouvelles conditions. Une formation pourra ainsi être rajoutée, reportée ou annulée.

Le stagiaire devra obligatoirement signer la feuille d'émargement que lui transmettra le/les formateur(s) au début de chaque demie journée de formation effectuée. Un questionnaire de satisfaction, évaluation de la formation à chaud sera obligatoirement donné au stagiaire par le/les formateur(s), celui-ci devra être rempli et redonné en fin de formation au/aux formateur(s).

Une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement (s'il le demande) lui seront fournies à l'issue de la formation.

Un lien pour une évaluation à froid sera envoyée au stagiaire entre 30 et 90 jours par mail après la formation pour entrer dans une démarche qualité quantitative.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC avec la TVA au taux en vigueur. Le paiement du reste de la formation (prix de la formation – l'acompte versé à l'inscription) est à effectuer avant exécution de la prestation, à réception de la facture 15 jours avant la formation. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné sur demande. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Programme des formations

L'organisme de formation doit rendre accessibles aux stagiaires à tout moment et en tout état de cause avant toute inscription, un certain nombre d'informations précontractuelles, à savoir :

1. l'intitulé de la formation ;
2. les objectifs de la formation ;
3. une présentation de la formation ;
4. les dates de la formation ;
5. le lieu de la formation ;
6. le ou les noms des formateurs concernés ;
7. leurs titres ou qualités ;
8. le public concerné et les pré-requis exigés ;
9. l'email de contact pour toute inscription ;
10. le prix de l'action de formation en euros et toutes taxes comprises pour les personnes en financement personnel. Il est à noter que le prix affiché est indicatif et peut être ajusté.

Toutes les informations relatives à chaque formation sont disponibles sur le site internet www.promonature.com, onglet Formations. Une fiche formation reprenant les informations précédentes peut être demandée par e-mail à formation@promonature.com.

Le programme des formations est accessible sur les pages des formations proposées par simple clique. Le PDF du programme est alors téléchargeable par le stagiaire.

Au début de chaque formation, un tour de table est fait par le/les formateur(s) pour comprendre les attentes de chacun et ainsi adapter le programme en fonction des besoins et du niveau du groupe de stagiaire.

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra donc modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Prise en charge et financement

La prise en charge du stagiaire par les organismes OPCO et VIVÉA, dépend de son statut, de la régularité de son paiement à son Fonds d'Assurances Formation.

Si le client bénéficie d'un financement Vivéa, il doit en faire la demande à l'organisme de formation via le formulaire d'inscription en bas de la page descriptive de la formation souhaitée.

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. La société PROMONATURE s'engage à fournir un devis au client, document demandé pour la prise en charge du coût de la formation par votre OPCO. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société PROMONATURE, l'OPCO ou le client.

Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société PROMONATURE ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Logement, transport et restauration

L'hébergement et le transport sont la responsabilité logistique et financière de tout stagiaire. Si aucune proposition de restauration n'est offerte au stagiaire, alors celle-ci reste la responsabilité logistique et financière de ce dernier.

Handicap

Il appartient au stagiaire ayant des spécificités médicales lié ou non à un handicap de contacter l'organisme de formation pour évaluer avec lui ses besoins et les possibilités d'aménagement pédagogiques en fonction du handicap rencontré (difficultés motrices, visuelles, auditives, mentales/ intellectuelles, psychiques ou maladie invalidante).

Les formations que nous proposons comportent une partie terrain qui nécessite une capacité à être mobile sur terrain agricole, accidenté et inégal, non praticable en fauteuil roulant. Des possibilités d'aménagement pédagogique seront étudiées avec le stagiaire, le cas échéant, pour pallier à l'inaccessibilité de ces modules de terrain.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

- **Annulation par la stagiaire**

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation@promonature.com. En cas d'annulation entre 5 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 5 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

- **Annulation par l'organisme de formation**

L'organisme de formation peut annuler ou reporter la session de formation (pour une raison justifiée et recevable), dans un délai de 7 (sept) jours ouvrés au plus tard avant le démarrage de cette session de formation.

Le stagiaire est informé de toute annulation par e-mail et/ou par téléphone. Les acomptes de réservation versés vous sont remboursés.

Le nombre minimum de participants est fixé selon chaque formation et est notifié sur le site internet. Si ce minimum n'est pas atteint 7 (sept) jours calendaires avant le démarrage de la formation, l'organisme de formation se verra dans l'obligation de l'annuler ou de la reporter. Les inscrits en sont alors informés par e-mail ou par téléphone.

Dans le cas du report de la formation, les inscrits ont un délai de 14 jours pour confirmer ou annuler leur participation à ces nouvelles dates. Ils en informent l'organisme de formation par e-mail. Passé ce délai de 14 jours et sans réponse du stagiaire, son inscription est considérée comme maintenue pour les nouvelles dates de formation. Les clauses du présent règlement restent alors applicables.

- **Annulation pour motif de cas de force majeur**

Le stagiaire et l'organisme de formation ne peuvent être tenus responsables de la non-exécution de la formation dans le cas où ils seraient empêchés par un cas de force majeure.

Est considérée comme un cas de force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible, et hors de contrôle, justifiée à l'appui de pièces probantes.

Le stagiaire ou l'organisme de formation informent par e-mail du motif invoqué et transmet à l'autre partie les pièces justificatives correspondantes.

Outre les cas reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, les circonstances suivantes peuvent notamment être considérées comme des cas de force majeure, pouvant être invoqués et pour lesquelles il est nécessaire de fournir des documents :

1. accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (ascendant ou descendant de premier niveau) ;
2. hospitalisation du stagiaire ;
3. interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement ;
4. accident ou décès du formateur ;
5. maladie ou hospitalisation du formateur ;
6. retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation (pour les personnes financées par Pôle Emploi) ;
7. procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire de l'organisme de formation.

Il est procédé, le cas échéant, au remboursement de l'acompte dans un délai qui ne peut dépasser 30 (trente) jours calendaires.

L'organisme de formation apprécie à sa seule discrétion, sur la base des pièces transmises par le stagiaire, la légitimité des demandes d'annulation pour cas de force majeure afin d'assurer le remboursement du stagiaire.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société PROMONATURE sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société PROMONATURE s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Modification des conditions générales

L'organisme de formation pourra être amené à modifier les présentes Conditions Générales de vente formation afin de se conformer notamment à la réglementation en vigueur ou à toute évolution des services proposés.

Toute modification des présentes Conditions Générales d'Inscription sera publiée sur le site www.promonature.com avec la mention de la date de mise à jour. Les Conditions Générales de vente - formation modifiées devront être acceptées par les stagiaires.

Les Conditions Générales de vente - formation applicables sont celles en vigueur à la date de l'utilisation du service.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société PROMONATURE et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Mâcon.